

Décret n° 98-367 DU 9 novembre 1998  
portant nominations à la direction générale  
de l'économie forestière

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 98-175 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'économie forestière ;  
Vu le décret n° 98-177 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'économie forestière ;  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

**Article premier.-** Sont nommés à la direction générale de l'économie forestière :

- **M. Georges Claver BOUNDZANGA :** directeur des forêts.
- **M. Marcellin AGNAGNA :** directeur de la faune et des aires protégées.
- **M. Lambert IMBALO :** directeur de la valorisation des ressources forestières.
- **M. Albert ESSEREKE :** directeur des études et de la planification.
- **M. André TCHITEMBO :** directeur administratif et financier.

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie forestière,

Yves DJOMBO.-

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-

